

COMPTE RENDU DU COMITÉ DIRECTEUR DU 19 juin 2021

Suite à la crise sanitaire (covid-19), la réunion du CD s'est tenue à distance, en utilisant l'outil collaboratif Teams.

La réunion a été enregistrée après que les participants en ont été avertis.

Comité directeur (22 membres)

✓ Présents (20)

Jean-Claude Bénintende (Trésorier), Pierre Braëms, Cyprien Champ, Georges Charlon, Jean-Louis Coste (Secrétaire), Jean-Louis Debiée (CND), François Duchesne-De-Lamotte (Médecin fédéral), Yves Dupin (APL), Jean-François Fauchier, Jean-Philippe Gallat, Jean-Pierre Gaury, Véronique Gensac (Présidente), Laurence Hulot, Dominique Jean (APL), Michel Joulot, Christophe Lafon, Bénédicte Lavaut (CNK), Sonia Ouldali, Thomas Sénac (CNP), Gérard Vieux.

✓ Absents excusés (2)

Michel Appriou (CNB) donne son pouvoir à Jean-Claude Bénintende,
Evelyne Falaix (CNCV) donne son pouvoir à Jean-Claude Bénintende.

Invités

Clarisse Bouchard (commission Féminine), Jean-Marc Galan (commission Sécurité et technique), Benjamin Guillot (commission Disciplinaire 1^{re} instance), Stéphane Thiebault (remplace Sara Gill pour la commission Financière), Gilbert Veber (commission Tracté).

Direction technique nationale

Yves Goueslain (Directeur technique).

Secrétariat :

Claude Beaumont.

Rappel de l'ordre du jour

Début de réunion : 9h.

	Sujet	Type	Interventions
1.	Point de la Présidente Congrès du CNOSE, politique générale	Information	V. Gensac
2.	Point général sur les chiffres de la FFVL 2021, situation financière, tableau de bord	Information	J-C. Bénintende
3.	Convention nationale Gypaète	Information puis vote	V. Gensac Y. Goueslain
4.	Vol libre et milieux naturels	Information	S. Ouldali
5.	Information sur le certificat médical des licenciés de moins de 18 ans	Information	Y. Goueslain F. Duchesne
6.	Calendrier (dates des prochains CD... attention ! changement par rapport aux dates initiales)	Information	J-L. Coste L Hulot
7.	Questions diverses : Rappel : feuilles de route des commissions et des comités nationaux	Information	J-L. Coste
8.	Délégation du Ministère pour nos pratiques sportives	Information	J-L. Coste

Fin de réunion : 12 h

JL Coste salue tous les participants et rappelle l'ordre du jour ci-dessus.

Il informe que la réunion sera enregistrée.

1. Point de la Présidente

Véronique Gensac donne des nouvelles de Sophie Maurel, Directrice administrative actuellement en arrêt maladie : elle va mieux. En son absence le secrétariat continue de fonctionner et d'assurer les tâches confiées, dont le traitement des dossiers ANS.

Dans l'ensemble les commissions ont été constituées et commencent à organiser leurs actions. La commission Sécurité et technique est en cours de constitution. Reste à compléter les comités nationaux.

La plupart des tutos annoncés lors du comité directeur du 19 avril, ont été réalisés et vont être diffusés prochainement.

Laurence Hulot et notre informaticien travaillent au tuto sur le thème de l'utilisation de nos outils.

Laurence Hulot informe les membres du Comité directeur que lorsque tous les tutos auront été finalisés un questionnaire de satisfaction leur sera adressé. Ils pourront à cette occasion faire part des

autres thèmes qu'ils souhaiteraient voir traités.

Concernant le CNOSF, Véronique Gensac transmet au Comité directeur les informations au fur et à mesure qu'elle les reçoit.

- Pour l'instant le redéploiement d'un certain nombre de postes de cadre technique vers les CREPS n'a pas pu être empêché. Le CNOSF espère que les choses vont s'arranger en 2022, mais la diminution du nombre de postes de CTS est toujours à l'ordre du jour.
- Le CNOSF prépare son assemblée générale qui sera électorale.
- La carte Pass'port, opération conjointe du CNOSF et du ministère en charge des Sports, se met en place. Elle consiste à attribuer aux jeunes éligibles à l'allocation de rentrée scolaire une subvention de 50 € afin de diminuer le coût de leur licence.
L'information sera diffusée à tous les présidents de club via une Nouv'ailes spéciale dirigeants.

Le championnat de France de Delta qui s'est déroulé à Annecy a été une réussite sportive et conviviale.

2. Point général sur les chiffres de la FFVL 2021, situation financière, tableau de bord

Intervenant : Jean-Claude Bénintende

Avec environ 30 000 licences délivrées à ce jour, nous avons presque atteint le niveau de 2017. Du point de vue financier nous sommes pratiquement parvenus au prévisionnel. La météo annoncée devrait nous aider à tenir nos objectifs.

Les activités semblent globalement se maintenir, notamment pour le kite. Le parapente est en légère augmentation.

Les informations relatives aux licences sont disponibles dans le Tableau de Bord disponible dans l'intranet fédéral.

Jean-Marc Galan, président de la commission Sécurité et technique, fait un rapide point sur les accidents. Il évoque notamment l'accidentalité récente présentant des accidents graves et une collision. La présidente demande que soit fait un rappel des bonnes pratiques avant le début des vacances.

3. Convention nationale Gypaète et Percnoptère

Annexe P3 : Projet de convention nationale Gypaète et Percnoptère

Historiquement il existait avec la Haute-Savoie une convention pour la protection du Gypaète, menée avec Asters (association de défense de la nature qui travaille avec le Conservatoire naturel).

Le projet consiste à étendre les dispositions de cette convention à d'autres rapaces migrateurs dont le Percnoptère d'Égypte.

Ce projet va toucher d'autres régions que la Haute Savoie et les Alpes. Les Pyrénées, la Nouvelle Aquitaine et l'Occitanie vont être concernées. Le nombre de zones sensibles s'en trouve donc augmenté.

Cette convention consiste pour la FFVL uniquement à un engagement d'information vers nos pratiquants. Le vol en parapente resterait libre.

Des discussions sont en cours sur la durée de classification des zones sensibles. Le Percnoptère changeant de nid chaque année, nos interlocuteurs souhaiteraient les préserver tous pendant une

dizaine d'années. Il devient difficile pour la FFVL de communiquer auprès de ses licenciés sur l'idée de préserver pendant autant de temps autant de nids.

La convention repose sur une volonté de collaboration, sans caractère contraignant et coercitif à respecter l'accord proposé.

Les associations environnementales sont attachées à la politique de réimplantation des grands rapaces dans nos montagnes. Il est donc important de travailler avec elles et d'informer nos pratiquants pour que la convention soit respectée.

Il n'est pas impossible que les associations réclament une contrainte réglementaire en interne de la FFVL, notamment pour la pratique en compétition.

Réglementairement il n'existe pas d'obligation. Un système d'identification des zones sensibles a été créé pour signaler les bulles de quiétude à respecter.

La discussion porte sur la question de savoir si les bulles de quiétude doivent devenir des espaces réglementés au même titre que les espaces aériens, et donc de prévoir des sanctions pour les pilotes qui s'y aventureraient.

Ce sujet implique à la fois la commission Sites, la commission Développement durable et les commissions Compétition. Un groupe de travail doit donc être constitué pour mener une réflexion concertée. L' élu en charge de piloter le groupe de travail sera l' interlocuteur officiel de la fédération. Il sera secondé par Fred Escriba, conseiller technique en charge jusqu' à présent de ce sujet.

Le vote prévu à l'ordre du jour est donc annulé.

Thomas Sénac indique que du point de vue « environnementaliste » ces questions sont gérées par les Régions. Lorsque la convention avec la LPO a été signée, il avait été prévu un point deux fois par an sur les sujets en cours. Cela n'a pas pu être mis en place faute de coordination nationale de la LPO. Pour Thomas Sénac, il est donc essentiel que la FFVL se positionne sur une approche nationale du sujet, pour le décliner ensuite du mieux possible à l'échelon régional.

Le kite peut également être concerné par ce type de projets : des zones de quiétude existent en bord de mer pour d'autres espèces. Cela renforce la nécessité d'une approche globale et nationale de ces questions.

Le DTN précise que la DREAL qui pilote le projet est un organisme d'État et non pas une association environnementale. L'objectif est de dépasser les clivages des associations et de conclure un accord plus général pour l'implantation des rapaces sur notre territoire.

Thomas Sénac se déclare prêt à s'investir sur le sujet, sans pour autant piloter le groupe de travail.

Jean-Pierre Gaury se propose de faire le lien avec la DREAL.

Jean-Louis Debiée suggère que Louis Mesnier intègre le groupe de travail.

Un courriel sera adressé au Comité directeur et aux commissions transverses afin que les élus souhaitant s'investir sur le sujet se manifestent. Le groupe de travail sera constitué rapidement, avant l'été.

4. Vol libre et milieux naturels

Annexe P4 : Vol libre et milieux naturels - présentation faite en séance

Intervenants : Sonia Ouldali, Dominique Jean et Michel Joulot

Le projet présenté par Sonia Ouldali a été initié par un élève moniteur, Paul Filippi.

Il part du constat suivant : les libéristes ont une connaissance insuffisante des milieux naturels où ils pratiquent. Comment faire évoluer la formation ?

Pour l'instant le travail s'est focalisé sur le parapente et le delta. Il sera par la suite étendu au kite à partir de septembre/octobre.

Le but est de construire un référentiel de connaissances sur le thème « vol libre et milieux naturels » qui viendrait enrichir le passeport de vol libre. Ce référentiel devrait être terminé pour la fin de l'été.

Pour avancer, le groupe de travail demande à quel moment il est prévu de renouveler le stock de passeports de vol libre ? quelles sont les échéances ? Qui s'en occupe ?

Il souhaiterait également savoir à qui s'adresser pour illustrer le référentiel.

Les passeports sont imprimés au fur et à mesure des besoins. Il faut contacter le secrétariat pour être informé.

Il serait bien de contacter Sylvain Orthielb de l'ENSM pour que le référentiel soit intégré dans la formation des moniteurs d'État.

Pierre Braëms valide les fiches techniques : elles peuvent servir de support pédagogique dans les structures. Concernant le passeport de vol libre, il pense que le format papier n'est pas le meilleur choix : à force de l'enrichir ce document devient un bouquin qui à terme est perdu.

Il préconise d'exploiter plutôt la forme numérique du passeport de vol libre qui devient interactif. Il y a tout un travail à réaliser pour coordonner ces outils sur le numérique qui petit à petit prennent une plus grande importance.

Concernant le travail à réaliser pour le kite, il est envisagé d'essayer de recruter un élève moniteur du BPJEPS kite qui serait intéressé par la question pour son rapport de stage, et qui pourrait traiter de l'impact sur le kitesurf. Sonia Ouldali va prendre contact avec Stéphane Bodou qui pourrait faire le relai. Le DTN précise que les organismes de formation sont à la recherche d'idées à proposer à leurs candidats. Il ne faut pas hésiter à les solliciter.

Pour le snowkite la problématique se rapproche de celles du parapente et du delta.

Jean-Pierre Gaury pense que ce travail devra être présenté à la DREAL.

Le secrétariat pourra renseigner Sonia Ouldali sur le graphiste.
Elle peut également prendre contact avec Jean-Paul Budillon.

Point sur la cartographie de recyclage

Annexe P4 bis - Cartographie FFVL du recyclage du matériel de vol libre

Intervenant : Sonia Ouldali

Sonia Ouldali présente l'état d'avancement sur le travail accompli sur le sujet. Le but est de mettre en relation des pilotes souhaitant donner leur matériel en fin de vie pour le recycler.

Tout le matériel de vol libre est concerné : voile, matériel électronique.

La plateforme sera très prochainement mise à disposition sur le site de la fédération.

La volonté est de mettre les clubs et les écoles au cœur du dispositif, en leur proposant un contenant.

Un animateur développement durable, nommé au sein des clubs, renseignera la fiche « recyclage du matériel ».

La carte permettra de localiser les clubs qui auront répertorié des structures de recyclage de matériel.

Questions :

Gilbert Veber demande comment trouver une structure qui fait du recyclage ?

Jusqu'à présent c'est la fédération qui a été contactée par des structures de recyclage.

Il faudra donc communiquer en interne et en externe sur ce sujet.

Dominique Jean suggère de prendre attache avec les compagnons d'Emmaüs.

Véronique Gensac indique que les communautés de communes sont impliquées dans le recyclage des déchets.

Internet est aussi source d'informations.

Jean-Philippe Gallat informe que les agences départementales de l'énergie (ADEME) ont des listes d'entreprises.

Plateforme pour recyclage de tout le matériel de vol libre.

Point sur la loi AGEC

« Vol libre et économie circulaire »

La loi du 10 février 2020 impose le recyclage des articles de sport et de loisirs à compter du 1er janvier 2022.

Applicable au matériel de vol libre : parapente, delta, kite, CV, boomerang). Ainsi, en vertu du **principe de pollueur-payeur**, celui qui fabrique (met sur le marché français) un produit **doit financer sa fin de vie**.

Un **éco organisme** sera créé, et les metteurs sur le marché devront y contribuer financièrement pour chaque produit vendu.

➔ Envisager d'informer les constructeurs et distributeurs de ce qui les attend ? Est-ce le rôle de la FFVL ?

La communication réclame beaucoup d'investissement. Elle doit être soignée. La fédération doit axer ces moyens sur les sujets qui intéressent particulièrement nos pratiquants.

Les fabricants sont informés par leurs propres réseaux de communication de ces nouvelles dispositions. Il leur appartient de prendre leurs responsabilités pour les respecter.

5. Information sur le certificat médical des licenciés de moins de 18 ans

Intervenants : le DTN, Yves Goueslain et le médecin fédéral, François Duchesne De Lamotte.

1. En application du [décret 2021-564 du 7 mai 2021](#), il n'est plus nécessaire pour les pratiquants mineurs d'une activité sans contrainte particulière de présenter un certificat médical d'absence de contre-indication (CACI) pour souscrire une première licence ou pour la renouveler.

Il leur suffit de renseigner [le questionnaire de santé pour les mineurs](#).

Si le mineur répond « oui » à une ou plusieurs questions, il devra consulter un médecin et fournir le CACI.

L'objectif est d'offrir la possibilité de pratiquer le sport au plus grand nombre de mineurs.

Seuls sont concernés par cette nouvelle disposition le cerf-volant, le kite et le boomerang. Pour la pratique du delta et du parapente, classées disciplines à contraintes particulières, le mineur devra présenter un CACI.

Le CERFA relatif au questionnaire de santé des mineurs est en cours de rédaction.

La fédération va également avoir besoin d'un peu de temps pour mettre en place ces nouvelles dispositions, qui ne pourront être intégrées au formulaire de demande de licence qu'à partir d'octobre 2021.

Le questionnaire permet d'identifier un souci de santé potentiel. Dès lors qu'une réponse est positive, le mineur devra présenter un CACI. Il doit donc consulter un médecin en lui présentant les conditions d'aptitude à la pratique du vol libre. En cas de problème de santé identifié, le médecin consulté pourra demander l'arbitrage de la commission Médicale qui statuera sur une éventuelle demande de dérogation en adaptant les conditions de pratique si besoin.

6. Calendrier

Annexe P6 - Calendrier CD

Laurence Hulot présente rapidement [le calendrier des évènements](#) que chacun peut consulter sur le site internet de la fédération ou à partir de l'intranet fédéral.

Pour inscrire un évènement sur ce calendrier, contactez un conseiller technique, le secrétariat ou Laurence Hulot.

Ci-dessous des dates retenues pour les prochaines réunions du Comité directeur et du Bureau directeur.

- Comité directeur le 25 septembre 2021 sous Teams, **reporté au dimanche 26 septembre, à la demande de Véronique Gensac, en raison de la réunion de l'EHPU du 25 septembre à Lausanne à laquelle elle doit participer ainsi que Thomas Sénac.**
- Comité directeur le 20 novembre 2021 à Nice.
- Comité directeur le 18 décembre 2021 sous Teams.

- BD stratégique le 02 octobre 2021 à Lyon.
- BD Budget 22 janvier 2022 à Lyon.

7. Point d'information sur la délégation du Ministère pour nos activités sportives

Intervenant : Yves Goueslain

Les délégations accordées par le ministère en charge des Sports généralement reconduites sans trop de formalisme jusqu'à présent, relèveront pour l'olympiade qui se présente aujourd'hui d'une sorte d'examen de passage. La fédération doit donc se positionner sur les délégations qu'elle va solliciter, y compris pour l'activité handi qui va faire l'objet de délégations particulières.

Le dossier doit être déposé en septembre pour une réponse en fin d'année 2021.

Une réunion d'explications doit être programmée très bientôt par le Ministère.

L'enjeu est d'importance. Les demandes de délégation seront examinées à l'aune de l'organisation générale des activités à l'échelle française et à l'échelle mondiale : existence d'une fédération internationale reconnue et structurée et de délivrance de titres mondiaux. Cela n'était pas le cas jusqu'à présent.

Pour autant la fédération peut décider de garder une stratégie de développement de la pratique pour une discipline sans en avoir la délégation, comme elle le fait actuellement pour le kitesurf.

Historiquement il existe une fédération Handisport dans laquelle toutes les disciplines sportives sont pratiquées. Cette fédération avait une délégation et présentait donc des sportifs handis aux Jeux olympiques.

Lors de la dernière reconnaissance des sportifs de haut niveau, les disciplines handis olympiques ont rejoint les fédérations délégataires.

L'État a la volonté de clarifier les choses : dès lors qu'un accord existe entre la fédération handisport et une fédération délégataire d'une discipline comme c'est notre cas (convention datant de 1996), la fédération délégataire de la discipline serait également en charge de l'activité handi de celle-ci.

La commission Hand'icare a toujours gardé son autonomie vis-à-vis de la fédération Handisport. En effet si les relations avec cette structure sont bonnes au niveau régional, elles sont moins faciles à l'échelon national. L'action de la commission Hand'icare consistait jusqu'à présent à accepter le handicap dans nos disciplines. Notre approche du handicap est reconnue. Nous n'avons jusqu'à présent pas organisé d'action parallèle visant à analyser les bénéfices du point de vue médical de la pratique de nos activités dans ce domaine.

La fédération est aujourd'hui sollicitée pour participer à des projets sur le handicap et notamment par le CREPS PACA sur un projet d'enseignement des sports à risque au public handicapé.

Se préoccuper d'analyse demandera un investissement plus important en moyens humains et financiers.

Le lancement de l'opération Oriolus menée par José Ruiz, pilote handicapé, et soutenue par ENGIE a été reportée au 1^{er} juillet en raison de la météo. José Ruiz part pour un tour d'Europe, avec un charriot biplace. Deux autres opérations sont prévues sponsorisées par ENGIE.

8. Questions diverses

A- Rappel feuille de route des commissions et des comités nationaux

Jean-Louis Coste rappelle aux présidents des comités nationaux et des commissions transverses qu'elles doivent transmettre leur feuille de route.

Christophe Lafon : Est-ce que la validation des dépenses de la commission Jeunes peut être répartie en fonction des compétences des membres de la commission et donc par discipline ou bien est-ce que le président de la commission doit valider toutes les dépenses ?

Le président de la commission Jeunes peut s'organiser comme il le souhaite. La seule contrainte est d'avertir Stéphanie en charge de la comptabilité afin de lui indiquer qui signe quoi.

B - Jean-Pierre Gaury donne des chiffres concernant l'accès de nos licenciés au site internet de la FFVL

Le 16 juin 2021, sur le site fédéral on a dénombré 1 534 visites pour 4 700 pages vues.

En 2020 il y a eu 488 000 visites soit 12 visites / licencié / an.

Les visites via les balises sont conséquentes : 16 juin 2021 : 5 900 visites et 16 900 pages vues.

Le nombre de visites via les balises météo s'élève en 2020 à 1 817 000 visites, soit 6 000 visites / balises / an, et ramené au nombre de licenciés équivaut à 45 visites / licencié / an.

Para-zone le 16 juin 2020 a dénombré 220 affichages de cartes dans une journée. Faut-il intégrer para-zone dans les balises météo ?

Laurence Hulot demande si alors para-zone ne devrait pas ne référencer que les sites conventionnés ?

Ces informations sont utiles. Le sujet pourrait être travaillé pour être présenté et discuté lors d'un prochain comité directeur.